

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :
6 décembre 2022

Date d'affichage :
16 décembre 2022

Objet : Versement du
Fonds d'initiatives Cœur
de Ville 2022 à
l'association Riom Centre

L'AN deux mille vingt-deux, le 12 décembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 6 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

Mme ACKNIN, M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA (à partir de la question n° 18), Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Pierre PECOUL jusqu'à la question n° 17

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale
absente

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Pierre DESMARETS

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 DECEMBRE 2022**

QUESTION N° 6

OBJET : Versement du Fonds d'initiatives Cœur de Ville 2022 à l'association Riom Centre

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 1^{er} décembre 2022.

Le Fonds d'Initiative Cœur de Ville est prévu au budget afin de mobiliser les partenaires extérieurs pour la promotion et l'animation du programme Action Cœur de Ville. Il a été créé par voie de délibération lors du Conseil municipal du 16 juillet 2020. Ce Fonds est ainsi destiné à subventionner des animations, manifestations, mises en valeur du patrimoine, etc. se déroulant dans le périmètre Cœur de Ville de Riom et dont l'objet serait en rapport avec une des actions du programme communal et/ou correspondrait à l'un des cinq axes du programme national Action Cœur de Ville.

Ce fonds était abondé à hauteur de 10 000 € pour l'année 2021 et a été reconduit de la même somme pour 2022.

L'Association Riom Centre a sollicité un soutien financier de la part de la Commune pour accompagner la mise en place d'un programme d'animations et la communication inhérente à plusieurs projets :

- braderies (été et automne)
- Projet de thématique commerciale (semaine américaine)
- Escape Game dans la Ville (été 2022)
- programme de fêtes de fin d'année

Une fiche récapitulative de ces projets est jointe à la présente délibération, ainsi que la synthèse budgétaire de ces actions.

Les projets ayant été menés, il est proposé de verser la somme 4 000 € à l'Association Riom Centre – 17 avenue Jean Jaurès 63200 MOZAC.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le virement de la somme de 4 000 € de la ligne budgétaire Fonds d'Initiative Cœur de Ville à l'association Riom Centre.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 12 décembre 2022

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Riom (23 rue de l'Hôtel-de-Ville, BP 50020 63201 Riom Cedex), étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).